

Compte-rendu du Conseil Municipal de la commune de Semblançay
Séance du 21/11/2008

L'an deux mil huit le vendredi vingt et un novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Honoré de Balzac sous la présidence de Monsieur TRYSTRAM Antoine Maire,

En présence de :

M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BERNARD Claude, BILLON Monique, BROCHERIOU Isabelle, PLOU Peggy, PORTE-THEKIAN Laurence, TESSIER Monique, VIVION Fabienne MM : CHANTEBEL Dominique, CHAUVEAU Michel, CHAZAL Augustin, DUBOIS Jean-Claude (arrivé à 20h20), DUBREUIL Patrick, FAURIE Julien, ORTILLON Patrice, POULLE Jean-Bernard

Absent(s) ayant donné procuration : RAVISE Marie-Claude à BILLON Monique, MATHIEU Jean-Michel à BROCHERIOU Isabelle

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 16
- Votants : 18

Date de convocation : 17/11/2008

Date d'affichage : 17/11/2008

A été nommé secrétaire : PLOU Peggy

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal
2. *Administration Générale* –
 - a. Retrait des communes de Notre Dame d'Oë et Rouziers de Touraine du Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents (SICA)
 - b. Congrès des Maires et des Présidents de Communautés de France
 - c. Concours du Receveur Municipal – Attribution d'indemnité
3. *Finances* –
 - a. Assainissement – Dépenses irrécouvrables
 - b. Décisions Modificatives
4. *Urbanisme* –
 - a. Etude urbanistique du Centre Bourg
 - b. Préemption : demande de recours gracieux et plan de financement définitif
5. *Marchés Publics* – Autorisation de signature des avenants pour les lots n°2, 5, 8, 10, 13, 16 et 18
6. Rapport des commissions
7. Intercommunalité
8. Questions diverses

La séance est ouverte à 20h10.

1 – Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

Le compte rendu de la séance du 20 octobre 2008 est adopté à la majorité des membres présents (une abstention de la part d'un conseiller absent lors de cette séance).

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour du présent conseil :

- *Administration Générale* – Congrès des Maires et des Présidents de Communautés de France
- *Administration Générale* – Concours du Receveur Municipal – Attribution d'indemnité

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces deux points.

2 – Administration Générale –

a. Retrait des communes de Notre Dame d'Oë et de Rouziers de Touraine du Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents (SICA)

Monsieur le Maire indique que les communes de Notre Dame D'Oë et Rouziers de Touraine ont délibéré pour indiquer qu'elles souhaitent se retirer du Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents (SICA). Le syndicat, par délibération du 17 octobre 2008 a approuvé le retrait de ces deux communes ainsi que les modalités du retrait, la délibération correspondante ayant été adressée à la commune.

Conformément à la procédure prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (article L5211-19 et L5211-25-1), la commune de Semblançay, membre du syndicat, doit délibérer sur le retrait des communes de Notre Dame d'Oë et Rouziers de Touraine. A défaut de délibération, sa décision sera considérée comme étant défavorable.

Dominique CHANTEBEL explique qu'il est consterné par ces collectivités qui ne prennent pas la mesure de l'intérêt des syndicats d'eau.

Peggy PLOU demande si les communes cotisent afin de réaliser des travaux.

Monsieur le Maire répond que le rôle des collectivités est de s'occuper de l'écoulement, il appartient aux riverains d'entretenir les berges. La solution consiste à responsabiliser les riverains et la Commune de Semblançay tente d'atteindre cet objectif.

Dominique CHANTEBEL estime que ce retrait ne s'inscrit pas du tout dans une démarche de développement durable.

Dominique CHANTEBEL précise que chaque commune a des impacts sur l'eau, via les constructions, les labours, etc. Il serait surpris qu'une équipe municipale qui a basé son programme sur l'environnement permette le retrait des communes. Il explique également que la loi cadre sur l'eau a pour objectif d'atteindre, d'ici à 2015, un bon état général tant des eaux souterraines que des eaux superficielles, ce qui signifie que chaque rivière doit être propre à 80-85 % et que l'assainissement doit être mis en conformité.

Monsieur le Maire propose de refuser le retrait de ces deux communes en expliquant que ces demandes de retrait ne semble pas cohérente avec le travail global fourni par le syndicat sur l'ensemble de la rivière.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de refuser le retrait du syndicat de la commune de Notre Dame d'Oë ainsi que de la commune de Rouziers de Touraine

b. Congrès des Maires et des Présidents de Communautés de France

Monsieur le Maire rapporte que pour le 91^{ème} Congrès des Maires et des Présidents de Communautés de France, qui se tiendra les 25, 26 et 27 novembre prochains à Paris, l'Association des Maires de France finance à hauteur de 20 % le billet de train de chaque participant, la Mairie prenant à sa charge le reste du coût du billet.

Un adjoint est dans l'obligation d'utiliser son véhicule personnel afin de se rendre au Congrès. Il est proposé au Conseil Municipal que cet adjoint, au même titre que les autres participants, dispose de la prise en charge par la Mairie à hauteur du coût des billets de train des autres participants (soit 91 €).

Le Conseil Municipal décide à la majorité (l'adjoint concerné s'abstenant) d'approuver la prise en charge par la Mairie, à hauteur du coût des billets de train, du trajet d'un des adjoints.

c. Concours du Receveur Municipal

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et du décret n°82-979 du 19 mars 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, il est proposé au Conseil Municipal de demander le concours du Receveur Municipal et, à ce titre, de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an (soit 528,73 €).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'accorder l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des Communes et Etablissements publics Locaux.

3 – Finances –

a. Assainissement – Dépenses irrécouvrables

Le Maire expose au Conseil Municipal que le montant des dépenses irrécouvrables pour le budget assainissement s'élève à 69,88 €, soit :

- Rôle de 2002	48,28 €
- Rôle de 2006	15,53 €
- Rôle de 2007	6,07 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'enregistrer la somme de 69,88 € des dépenses irrécouvrables pour le budget assainissement au compte 654 – pertes irrécouvrables

b. Décisions Modificatives

1. DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET GENERAL

Le Maire expose les différents ajustements nécessaires au Budget Général :

- En fonctionnement : prise en charge de la facture ETDE par la SMACL (assurance) pour le réverbère accidenté Rue François Rabelais :

7788	Produits exceptionnels	- 1 459,12 €
------	------------------------	--------------

Recette supplémentaire affectée au compte :

61523	Entretien et réparations voies et réseaux	+ 1 459,12 €
-------	---	--------------
- En investissement : ajustement budgétaire suite à la création de la rampe d'accès à la Poste

2315-85	Installations, matériel et outillage technique – Salle de sport	- 3 000,00 €
2188-84	Autres immobilisations corporelles – Mairie	- 214,00 €
2152-41	Installation de voirie – Voirie	+ 3 214,00 €
- Ajustements budgétaires relatifs aux bâtiments

61522	Entretiens bâtiments	- 576,00 €
022	Dépenses imprévues	- 2 582,00 €
023	Virement à la section d'investissement	+ 3 158,00 €
021	Virement à la section de fonctionnement	- 3 158,00 €
2135-21	Installations générales, agencement des constructions – Bâtiments	+ 576,00 €
2135-21	Installations générales, agencement des constructions – Bâtiments	+ 2 582,00 €
- Programme Roche Biette (paiement des intérêts de l'emprunt)
La commune enregistre des recettes de fonctionnement supplémentaires :

R 7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	+ 12 050,78 €
--------	---	---------------

Le solde créditeur du compte "dépenses imprévues permet de débloquer la somme suivante :

D 022	Dépenses imprévues	200,68 €
-------	--------------------	----------

Afin de les affecter au compte suivant :
D 67441 Subvention aux budgets annexes 12 251,46 €

Monsieur le Maire développe par la suite que les travaux de parking à proximité de La Poste commenceront dès mardi 25 novembre. Par ailleurs, des travaux de la Maison Barry sont nécessaires pour une remise aux normes de l'électricité. Enfin, Monsieur le Maire souhaite rencontrer à nouveau le PACT d'Indre-et-Loire afin de réfléchir à l'avenir de ce logement qui pourrait être transformé en logement social.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°3 du Budget Général.

2. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET DELAHAYE

Le Maire expose que le budget Delahaye enregistre des recettes de fonctionnement supplémentaires :

R 774	Subventions exceptionnelles	712,50 €
-------	-----------------------------	----------

Il est proposé que ces recettes soient affectées en dépenses de fonctionnement, au compte :

D 66111	Intérêts réglés à l'échéance	712,50 €
---------	------------------------------	----------

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 du Budget Delahaye.

4 – Urbanisme –

a. Etude urbanistique du Centre Bourg

Le Maire expose que suite à la demande formulée par le Conseil Municipal, le Cabinet Kyriakos propose une étude urbanistique portant sur le Centre Bourg de la Commune de Semblançay. Le principal objectif de cette étude est d'établir un plan de référence, avec une programmation des actions à réaliser selon une logique d'ensemble. Monsieur le Maire précise que les futurs aménagements doivent répondre aux enjeux sécuritaires, aux besoins en stationnement, améliorer la qualité des espaces publics et les entrées du Centre Bourg. L'étude proposée ne se borne pas à des analyses globales et des scénarii d'aménagements sommaires, au contraire le projet doit être élaboré avec précision afin d'évaluer la pertinence de la réflexion et de vérifier techniquement et financièrement la viabilité des actions mener.

Monsieur le Maire indique que l'avantage de l'étude présentée est la mise en place de la concertation avec le public. Les supports de base de la concertation sont constitués par les documents d'étude réalisés pour les réunions du groupe de travail communal.

Augustin CHAZAL demande si des maquettes virtuelles sont nécessaires.

Patrick DUBREUIL pense que l'on ne peut pas se passer de ces maquettes.

Dominique CHANTEBEL souligne que cette étude lui paraît trop chère. Un travail de la municipalité pourrait être engagé afin d'aboutir aux premières parties du projet (étude urbanistique et étude de circulation). Ce qui entraînerait une véritable économie.

Patrick DUBREUIL se demande qui, au sein de l'équipe municipale, serait en mesure de travailler sur ces deux premières missions (études urbanistique et de circulation).

Dominique CHANTEBEL approuve le fait que ce soit le même cabinet qui travaille sur la ZAC des Dolbeaux ainsi que sur l'étude du Centre Bourg afin d'aboutir à un projet cohérent.

Monsieur le Maire propose de demander au Cabinet Kyriakos de présenter une nouvelle offre qui sera proposée lors du prochain Conseil Municipal.

b. Prémption : Demande de recours gracieux et plan de financement définitif

Monsieur le Maire explique que les acquéreurs potentiels de la maison sise 16 route de Semblançay au Serrain ont fait appel à Maître GROGNARD afin de faire une demande de communication de documents administratifs et de recours gracieux contre la décision de la commune de faire usage de son droit de prémption sur l'immeuble précité.

Augustin CHAZAL mentionne que les demandes en logement social de la part de la population sont de plus en plus fortes.

Dominique CHANTEBEL approuve la remarque d'Augustin CHAZAL.

Monsieur le Maire précise également que le Plan Local de l'Habitat de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles s'apprête à fixer comme objectif à chaque commune 20 % de logements sociaux.

Le Conseil Municipal décide à la majorité (4 votes contre) de ne pas donner suite à la demande de recours gracieux.

Par ailleurs, le PACT d'Indre-et-Loire, dans sa mission de conduite d'opérations, a réalisé une étude de faisabilité technique du projet dont une estimation du coût des travaux suite à une visite des lieux le mardi 14 octobre dernier. La description et l'estimation des travaux présentées en Conseil nécessitent que le Conseil Municipal se prononce sur les montants des travaux et sur le plan de financement définitif. Les travaux ont été estimés par le PACT d'Indre-et-Loire à 31 651,43 € TTC.

Le plan de financement définitif intègre l'estimatif des travaux du PACT :

Coût de l'opération		Plan de financement	
Acquisition	90 000,00 €	Fonds propres	1 141,82 €
Frais d'actes	5 400,00 €		
		Subvention PLAI	14 325,61 €
Travaux	31 651,43 €	Subvention Région - travaux	14 880,00 €
Maîtrise d'œuvre appel d'offre	3 798,00 €	Subvention Région - Acquisition	37 800,00 €
Conduite d'opération	1 899,00 €	Subvention Conseil Général	6 500,00 €
Coordination Hygiène et Sécurité	1 899,00 €	Prêt CDC - 3,80%	60 000,00 €
TOTAL	134 647,43 €		134 647,43 €

Le Conseil Municipal approuve à la majorité (4 votes contre) le plan de financement présenté.

5 – Marchés Publics – Autorisation de signature des avenants pour les lots n°2, 5, 8, 10, 13, 16 et 18

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 05 novembre dernier afin d'examiner des propositions d'avenants présentées par les entreprises par le Cabinet Bourlois. La Commission a émis un avis favorable pour les avenants suivants :

- Avenant n°1 du lot n°2 – Ravalement (SOTORA), pour un montant de 1 350,50 € HT, soit 1 615,20 € TTC sur un marché de 20 767,58 € TTC portant le marché du lot n°2 à 22 382,78 € TTC.

- Avenant n°2 du lot n°5 – Etanchéité, bardages (BE RGERET), pour un montant de 3 038,85 € HT, soit 3 634,46 € TTC sur un marché de 123011,28 € TTC portant le marché du lot n°5 à 135 651,05 € TTC (avec la moins-value de 3762,62 € HT).

- Avenant n°1 du lot n°8 – Menuiserie, Bois (LAFORES T), pour un montant de 4 198,80 € HT, soit 5021,76 € TTC sur un marché de 57 766,80 € TTC portant le marché du lot n°8 à 62 788,56 € TTC.

- Avenant n°1 du lot n°10 – Faux Plafonds (MV AMENAGEMENT), pour un montant de 20 884,90 € HT, soit 24 978,34 € TTC sur un marché de 9866,16 € TTC portant le marché du lot n°10 à 32 097,61 € TTC (avec la moins-value de 2 296,73 € HT).

- Avenant n°1 du lot n°13 – Electricité (INEO), pour un montant de 13 281,79 € HT, soit 15 885,02 € TTC sur un marché de 82 828,26 € TTC portant le marché du lot n°13 à 97 068,97 € TTC (avec la moins-value de 1 374,84 € HT).

- Avenant n°1 du lot n°16 – VRD (GTL), pour un montant de 40 013,20 € HT, soit 47 855,79 € TTC sur un marché de 142 236,52 € TTC portant le marché du lot n°16 à 172 329,87 € TTC (avec la moins-value de 14 851,54 € HT).

- Avenant n°1 du lot n°18 – Clôtures, portails (FERME TURES DE TOURAINE), pour un montant de 12 317,50 € HT, soit 14 731,73 € TTC sur un marché de 7 771,01 € TTC portant le marché du lot n°18 à 14731,73 € TTC (avec la moins-value de 6 497,50 € HT).

Patrick DUBREUIL fait un point sur les travaux de l'école. La fin des travaux est estimée à la mi-février.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces avenants.

6 – Rapport des commissions

Jean-Claude DUBOIS rapporte qu'une réunion avec le SATESE a eu lieu. Le fonctionnement des stations de Semblançay est de qualité. Il indique également que les numéros de rue sont arrivés et vont être distribués rue par rue. La rampe d'accès de la Poste est installée et les travaux relatifs à la création du parking commencent dès la semaine du 24 novembre.

Monique TESSIER indique que la Gazette de Semblançay paraîtra avant Noël.

Monsieur le Maire précise que si la question de l'éclairage du terrain de football a été abordée lors du précédent conseil, la question des grands sapins autour du terrain se pose à son tour. Il souhaite que les conseillers réfléchissent au devenir de ces arbres.

Michel CHAUVEAU rappelle que le problème des pigeons dans la toiture du clocher n'est pas réglé. Il explique que ce sont les champs de tournesols qui attirent les pigeons. Or, pas moins de 80 hectares de tournesols sont plantés sur la commune.

Monsieur le Maire précise que la première opération à laquelle il avait été procédé avait permis d'en éliminer un certain nombre.

Dominique CHANTEBEL rappelle que même si la messagerie électronique est un moyen efficace de communication, en cas d'urgence (problème des badges de la salle de sport), il est indispensable d'utiliser le téléphone portable.

Monsieur le Maire en profite pour demander aux détenteurs de badges anciens qu'ils les rapportent en Mairie. Il rappelle aussi qu'il est nécessaire que la Mairie dispose des noms des titulaires de chaque badge.

Fabienne VIVION demande qu'un planning de la salle de sport soit déposé sur le panneau extérieur, ainsi que le règlement et les consignes de sécurité (numéros d'appel d'urgence, etc.)

Jean-Bernard POULLE indique que la semaine du 24 novembre, les jeux du Serrain seront livrés et les travaux de voirie dans la ZA du Pilon commenceront.

7 – Intercommunalité

Monsieur le Maire aborde les travaux de la salle culturelle de Rouziers. Une partie de la toiture n'avait pas été chiffrée dans les travaux de base.

Jean-Claude DUBOIS précise que la réunion relative aux travaux de voirie effectués par la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles sur la commune de Semblançay en 2009 aura lieu le 4 décembre prochain.

8 – Questions diverses

Monsieur le Maire expose le problème des chiens et chevaux errants. Une copie de la pétition reçue en Mairie a été expédiée à la Gendarmerie. Il convient de responsabiliser les citoyens qui ont des animaux. Un mot sera publié dans la Gazette.

Il intervient également pour annoncer le départ de M. CUREAU Christophe, agent technique de la Mairie.

La date fixée pour le prochain Conseil Municipal est le lundi 15 décembre 2008.

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses, la séance est levée à 22h10.

Les Conseillers,

Le Maire,